



**TIELEX**  
marquer le monde

**SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES & INDUSTRIELLES**

## **ENCRE DE MARQUAGE**

### **■ ENCRE XC 325**

Les coloris brun et rouge sont destinés au marquage sanitaire des carcasses de viande. Ces encres contiennent les colorants brun E155, bleu E133 et rouge E129 imposés par la CEE (Directive 94/36/CE et arrêté du 20 juin 1995).

**MARQUAGE  
IDENTIFICATION  
CODAGE**

# ENCRE XC 325

Les coloris brun et rouge sont destinés au marquage sanitaire des carcasses de viande. Ces encres contiennent les colorants brun E155, bleu E133 et rouge E129 imposés par la CEE (Directive 94/36/CE et arrêté du 20 juin 1995). Les autres couleurs, vert et noir, contiennent des colorants E.

Mis à part le respect de la législation concernant l'estampillage sanitaire des viandes, ces encres hydro-alcooliques peuvent également être utilisées sur des parties non comestibles d'aliments, telles que des croûtes de fromages. L'utilisateur devra s'assurer au préalable qu'il n'y a aucun risque de migration dans la partie comestible.

Le produit Bleu E131 (réf. 1153980 en bidon de 4.5 l) est approprié pour badigeonner les viandes reconnues impropres à la consommation. Cette encre est également utilisée pour le marquage des poches hydrosolubles.

	Réf. en 0.8 l		Réf. en 4.5 l
ROUGE	XC325	1151920	1153920
BRUN		1151970	1153970
BLEU		1151935	1153935
VERT		1151960	1153960
NOIR			1153975
BLEU	E131		1153980
Autres conditionnements disponibles sur devis			

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Coloration : colorants solubles dans l'eau
- Temps de séchage supports
  - non absorbants : de 3 à 8 min (valeurs indicatives)
- Viscosité à la coupe Afnor 2.5 (à 20°C) : 35''' +/- 5''
- Point éclair : 13°C
- Diluant
  - accélérateur : 4923 (maxi 15 %)
  - allongement : 2/3 4923+1/3 eau (maxi 15 %)
  - retardateur : eau
- Solvant de nettoyage : eau, Nettol ou Aéronet (solvant en aérosol)
- Solidité lumière : mauvaise
- Résistance aux intempéries : nulle
- Caoutchouc adapté : A55
- Péréemption : 2 ans à partir de la date de fabrication (se référer à l'étiquetage)
- Stockage : dans un local sec et ventilé, température comprise entre 10 et 39°C



Manuel



Marqueur rotatif manuel

## PRODUITS DE NETTOYAGE ET D'HYGIÈNE

- **Nettol** : solvant de nettoyage externe conditionné en bidon de 5 l, réf. 1014000.
- **Aéronet** : solvant de nettoyage externe conditionné en aérosol par carton de 6 bombes, réf. 1041856.
- **Ouate de cellulose** : 2 rouleaux de 1500 formats chacun prédécoupé à 35 x 29 cm, réf 2545012.
- **4923** : diluant accélérateur, réf. 1034000.
- **Crème haute protection** : elle protège les mains et les avant bras des attaques des encres et des solvants, elle est conditionnée en aérosol, réf. 25800301 l'unité et 25800312 le carton de 12.

## UTILISATION

Cette encre est **prête à l'emploi**. Toute addition de diluant aurait pour effet de réduire la coloration.

Elle est utilisée en timbrage manuel. Généralement, elle est distribuée par un encreur mousse.

Les encres de couleur rouge, brun et vert sont spécifiquement dédiées au marquage de salubrité des produits à base de viande.

Pour badigeonner les viandes reconnues impropres à la consommation, nous proposons l'**Encre Bleu E131** contenant le colorant bleu E131.

Les encres **XC 325** sont des produits contenant une certaine quantité d'eau. Leurs propriétés physico-chimiques peuvent donc être altérées lors de stockage prolongé à des températures négatives. Vérifier d'avoir des conditions de stockage adéquates.

Nous vous conseillons de réaliser vous-même vos essais de validation, en fonction de votre cahier des charges et de votre environnement de travail.

Pour le marquage par jet d'encre des carcasses de viande, nous vous proposons nos encres JEC/Alim pour LCP (cf. fiche technique).

## STOCKAGE ET TOXICOLOGIE

L'encre **XC 325** est fabriquée sans sels de métaux lourds. De ce fait, elle est en conformité avec la norme EN 71 partie 3, relative à la sécurité des jouets.

Elle est également conforme au décret 98/638 du 20 juillet 1998 (transposition de la directive européenne 94/62CEE) qui limite la teneur en métaux lourds dans les encres et vernis d'impression pour le marquage des matériaux et objets au contact des aliments.

Seul notre site Internet est habilité à communiquer en temps réel les notices d'utilisation de nos encres. Les notices papier sont réputées non écrites et cessent d'engager notre société du seul fait qu'elles ont été mises à jour sur notre site. Notre responsabilité ne pourra être engagée que si le client s'est fondé sur les informations diffusées sur notre site. Dans tous les cas, l'utilisateur devra réaliser des essais de validation dans ses propres conditions avant la mise en oeuvre de sa production. Les renseignements figurant dans ce document sont basés sur nos connaissances actuelles et donnés à titre indicatif en toute objectivité. Cependant, les conditions d'emploi échappant à notre contrôle, ces informations ne sauraient impliquer une garantie quelconque de notre part. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter nos fiches techniques disponibles sur notre site internet à l'adresse [www.tiflex.com](http://www.tiflex.com) ou sur simple demande au 04 74 37 33 55. Les fiches de données de sécurité sont disponibles gratuitement à l'adresse : [www.tiflex.com/fds](http://www.tiflex.com/fds)

